

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 29 juin 2023 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Peyrat-le-Château, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 juin 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	20	7	27	27	2

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BESNIER Michèle à LENOBLE Monique, BODIN Pascal à BIDAUD Jean-Michel, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LOURADOUR Patricia à BRUN Patrick, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, SUDRON Frédéric à DELEFOSSE Laurent.

Membres excusés : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DUMON ST PRIEST Hubert, POURCHET Pierre.

Secrétaire de séance : Evelyne MARQUES

## MARCHES

### Délibération n° 49 -2023 : Microfolie – Choix des prestataires et fournisseur

Monsieur le Vice- Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de commune des Portes de Vassivière est lauréate de l'appel à projet Microfolie. Porté par le Ministère de la Culture et en partenariat avec la Villette et 12 grands musées de Paris, ce dispositif permet de mettre en place un musée numérique et culturel itinérant afin de faire découvrir des œuvres et collections aux publics.

Considérant l'arrêté attributif n° 2022-87-01 (DSIL) Le plan de financement de cette étude s'établit comme suit :

ANNEXE FINANCIERE					
BUDGET PREVISIONNEL : DEPENSES			BUDGET PREVISIONNEL : RECETTES		
Nature des dépenses (1)	Montant HT	Montant TTC	Financiers (2)	Montant de la contribution sollicitée (M€)	Taux de participation (%)
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>33 500,00 €</b>		Etat (FNADT/DSIL)	26 800,00 €	77%
Equipements			Collectivités et groupements de collectivités		
Musée numérique	28 000,00 €		--- Région Nouvelle-Aquitaine		
Espace de réalité virtuelle	2 000,00 €		--- Département		
			--- Autre collectivité		
Supports de communication			Etablissements publics		
Kakemono, oriflamme	2 000,00 €		Autofinancement	7 984,00 €	23%
Flyers - programmation	1 500,00 €		Sollicitation d'un adulte-relais ( <u>uniquement pour les quartiers de la politique de la ville</u> )		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 284,00 €</b>		Sollicitation d'un service civique		0%
Pour la coordination du projet			Autres		
Médiateur					
Pour l'animation de la Micro-Folle					
Service Civique	1 284,00 €				
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>34 784,00 €</b>		<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>34 784,00 €</b>	<b>100%</b>

(1) A détailler : acquisitions immobilières, travaux, matériel, frais de personnel...  
 (2) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics

Suite à une consultation lancée en janvier 2023, 4 entreprises ont fait une offre.

Considérant que l'analyse des offres s'est effectuée conformément aux règlements de la consultation, le classement final des offres a conduit à retenir 2 entreprises :

	Entreprise	Typologie de fourniture	Montant HT
1	Berry Buro – 49 Route de Bourges, 36100 Issoudun	Matériels de sonorisation, de vidéo-projection et de réalité virtuelle	9 407,18 €
2	BSI – 10 Boulevard du Mas Bouyol, 87000 Limoges	Matériels informatiques et d'équipements tablettes, accessoires	8 790,00 €

Le montant total du marché s'élève à 18 197,18 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 au JO, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019,  
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,  
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,  
Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire rendu le 22 juin 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- VALIDER le projet d'étude et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,
- ATTRIBUER le marché pour l'acquisition de matériels de sonorisation, de vidéo-projection et de réalité virtuelle à l'entreprise Berry Buro pour un montant de 9 407,18 €
- ATTRIBUER le marché pour l'acquisition de matériels informatiques et d'équipements tablettes et accessoires à l'entreprise BSI pour un montant de 8 790,00 €
- AUTORISER Madame la Présidente à signer les pièces du marché et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 04 juillet 2023

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière**  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **10 JUIL. 2023**  
Publié le : **10 JUIL. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
087-248719353-20230629-DEL-49-2023-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Le préfet de la région de Bretagne,  
Le préfet de la Loire-Atlantique